

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° DEL021-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 avril 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 8 avril 2021)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 7 avril 2021)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 avril 2021)
M. MERCIER Vincent (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 5 avril 2021)

Messieurs Mickaël GUIHENEUF et Daniel FINAZZO ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Approbation des modifications apportées au règlement intérieur du conseil municipal.

Rapporteur : Justine de Loubens

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de règlement intérieur du conseil municipal de Gières.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 27 voix pour et 2 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 avril 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.